

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 14 novembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016

2016 DEVE 151 Candidature de Paris à l'appel à reconnaissance de projets 2016 dans le cadre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité.

M^{me} Pénélope KOMITÈS, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 25 octobre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris propose d'approuver la candidature de Paris à l'appel à reconnaissance de projets lancé en 2016 dans le cadre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITÈS, au nom de la 3^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à présenter la candidature de Paris à l'appel à reconnaissance de projets lancé en 2016 dans le cadre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, candidature s'appuyant sur la démarche d'élaboration du nouveau Plan Biodiversité ;

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer tous les documents relatifs à cette candidature.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO